

Les séances de la Société ont lieu au siège social,
14, place Dauphine, à 4 heures précises.

Ordre du jour de la séance du 16 juin 1915.

Suite de la discussion du rapport de M. le professeur LOUIS RENAULT, de l'Institut, sur la question suivante : *Dans quelle mesure le droit pénal peut-il s'appliquer à des faits de guerre contraires au droit des gens ?*

Le Secrétaire général adjoint,
G. FRÈREJOUAN DU SAINT.

VENTE DU BULLETIN

Le *Bulletin* est distribué à tous les membres titulaires et correspondants de la Société générale des Prisons, tant en France qu'à l'étranger.

Des abonnements sont accordés aux personnes qui ne font pas partie de la Société, au prix de 20 francs, pour la France et l'étranger.

La vente du *Bulletin* est autorisée en France et à l'étranger, tant pour les numéros séparés de l'année courante que pour les volumes des années écoulées.

Le prix du numéro séparé de l'année courante est fixé à 2 francs pour les membres de la Société, à 3 francs pour les acheteurs qui n'en font pas partie. Toutefois, il ne peut être vendu plus de vingt de ces numéros séparés.

Pour les années écoulées, les volumes de 1892 à 1896, presque épuisés (et dont plusieurs numéros nous manquent), sont vendus à un prix à arrêter avec MM. MARCHAL et GODDE, libraires de la Société, 27, place Dauphine, à Paris. Le prix des autres volumes est de 4 francs, pris séparément. La collection complète des quinze premières années avec la table des vingt années est livrée au prix de 24 francs.

Le prix de la table des vingt années, prise séparément, est de 4 francs.

EN VENTE

Les *Institutions pénitentiaires de la France en 1895*, au prix de 4 francs pour les membres de la Société et de 6 francs pour les acheteurs qui n'en font pas partie.

Le I^{er} Congrès national de patronage des libérés, 1893. Paris.

Le II^e Congrès national de patronage des libérés, 1894. Lyon.

Le III^e Congrès national de patronage des libérés, 1896. Bordeaux.

Le IV^e Congrès national de patronage des libérés, 1898. Lille.

Le V^e Congrès national de patronage des libérés, 1903. Marseille.

Congrès international de patronage des libérés, 1900. Paris.

Code pénal annoté, par M. le professeur E. Garçon, 1901-1911. Larose. Le premier volume et le premier fascicule du second volume, seuls parus. L'ouvrage complet, en deux volumes, 40 francs.

Cours de droit criminel et de science pénitentiaire, par M. le professeur G. Vidal. 4^e éd., 1911, 10 francs. A. Rousseau.

Pratiques des malfaiteurs (Manuel d'instruction judiciaire), par le conseiller Hanns Gross avec une préface de M. le professeur Gardeil. — 2 vol. in-8^o, 1899. 16 francs, Marchal et Billard.

Traité de Science et de Législation pénitentiaires, par Paul Cuche, professeur à la Faculté de droit de Grenoble. — Librairie générale de droit et de jurisprudence, 20, rue Soufflot. — 1 vol. de 510 pages : 10 francs.

La Législation pénale comparée, publiée par l'Union internationale de Droit pénal. — Premier volume : *Le Droit criminel des États européens*.

Chez Otto LIEBMAN, Lützowstrasse, 27, Berlin (V. *Bulletin*, 1895, p. 444).

Le deuxième volume n'a pu encore paraître qu'en allemand, faute d'un nombre suffisant de souscripteurs français.

Revue pénitentiaire et de Droit pénal

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

SOMMAIRE

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS DU 19 MAI 1915 (*suite*) (p. 435).

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS DU 16 JUIN 1915 (p. 448).

M. le Secrétaire général adjoint. — M. le Président. — Suite de la discussion du rapport de M. le professeur Louis Renault sur *la mesure dans laquelle le droit pénal peut s'appliquer à des faits de guerre contraires au droit des gens*. — MM. Engerand, A. Weiss, Henri Joly, Wesnitch, Oscar Bloch, Lucien Normand, Lémonon, Helmer, Garçon, Fernand Laudet, Bourdarie, Devin, Louis Renault (rapporteur), Larnaude, le Président.

CHRONIQUE JUDICIAIRE (p. 494).

REVUE DU PATRONAGE ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES :

1^o Comité de défense de Paris (p. 512). — 2^o Comité de défense de Marseille (p. 514). — 3^o Chronique du patronage : Société de patronage des jeunes détenus et des jeunes libérés du département de la Seine (p. 518). — Œuvre du souvenir pour la protection de l'enfance (p. 520). — Œuvre de la maison d'assistance par le travail pour le département de l'Oise (p. 522). — Société dauphinoise de sauvetage de l'enfance et de patronage des libérés (p. 523).

QUESTIONS PÉNITENTIAIRES ET PÉNALES :

1^o Note sur la compétence des conseils de guerre dans les communes et les départements en état de siège et dans les places de guerre assiégées ou investies (p. 525). — 2^o Répercussion des dispositions de la loi du 22 mai 1915 sur le code de justice militaire (p. 529).

INFORMATIONS DIVERSES :

Les atrocités commises en Serbie par les armées austro-hongroises (p. 545). — Lutte contre l'alcoolisme (p. 535). — L'interdiction de l'alcool dans le camp retranché de Paris (p. 538). — La nouvelle loi sur le recel (p. 538). — La surveillance des nomades (p. 540). — La tutelle des orphelins de guerre (p. 540). — Morphine et cocaïne (p. 542). — M. Carton de Wiart (p. 543).

BIBLIOGRAPHIE ET REVUES ÉTRANGÈRES :

Revues étrangères : *Rivista italiana di sociologia* (p. 544).